

Groupe de Travail du 18 janvier 2010
sur
l'IR et bilan des L.F.I. et L.F.R.¹

Liminaire

« L'administration estime que la campagne d'impôt sur le revenu 2009 s'est bien déroulée. C'est vrai que globalement cette campagne n'a pas donné lieu à incident majeur.

Comme les années précédentes, la très grande conscience professionnelle des agents a permis de limiter les effets d'une politique de suppression d'emplois de plus en plus brutale. Mais jusqu'à quand, la conscience professionnelle des agents permettra-t-elle de maintenir les missions ? Chaque année, des postes sont supprimés et les chefs de service doivent faire plus avec toujours moins de moyens.

Les réformes structurelles que nous combattons, création des SIE, SIP, pôles destinés à compenser ces suppressions d'emplois n'auront que des effets limités dans le temps. Le gouvernement qui a lancé la phase n°2 de la Révision Générale des Politiques Publiques entend poursuivre sa politique de destruction des emplois publics et de démantèlement des services publics.

Et, les agents de plus en plus sollicités ont pris conscience que tous leurs efforts pour maintenir la qualité de leurs missions ne servent en définitive qu'à justifier, au travers des indicateurs, les futures suppressions d'effectifs. Au mois de décembre, ils ont manifesté leur mécontentement. Cette colère qui monte des services risque de provoquer un sérieux réchauffement du climat social au cours du 1^{er} trimestre 2010. Et leur colère risque de durer davantage qu'une journée de grève.

S'agissant de la campagne d'impôt sur le revenu 2009, la réduction des effectifs dans les secteurs d'assiette a conduit les responsables à renforcer les accueils d'orientation et généraliste par la participation active des agents des ICE, FI, A DFE et quelque fois, agents des brigades pour répondre aux demandes de renseignements sommaires des contribuables ou aux demandes relatives aux montants pré-remplis. On dégarnit ainsi les services pour faire face aux affluences et on instaure une polyvalence de fait entre les services au risque de fragiliser les autres missions, notamment celle du contrôle fiscal.

Moins d'agents mais pas moins de tâches. Le nombre de courriels adressés aux services a fortement progressé dans les CDI et SIP. Les agents doivent en outre compte tenu du délai de 48 heures imposé travailler en tension.

Les télé-procédures n'induisent pas tous les « gains espérés ». De nombreuses déclarations doivent être retraitées. Les agents des CDI et SIP sont largement sollicités par les contribuables qui n'obtiennent pas de réponse suffisante de l'assistance technique ou qui ont égaré leurs identifiants nécessaires à la télé-déclaration.

L'envoi d'un exemplaire unique de la déclaration 2042 a suscité des tensions. Les contribuables ne disposant plus du double à conserver ou « destiné » aux divers organismes bancaires, judiciaires ou sociaux ont, soit interrogé les services sur les motifs de cette suppression, soit sollicité les services pour obtenir une copie occasionnant ainsi des pertes de temps.

¹ L.F.I. = Loi de Finances Initiales
L.F.R. = Loi de Finances Rectificative

La pré-impression des RCM a provoqué également de très nombreuses questions lors de l'accueil physique ou téléphonique.

L'application ILIAD a connu une période d'essoufflement en avril-mai.

Le gouvernement affiche avec le plan banlieue une volonté de lutter contre l'économie souterraine. Il a montré sa détermination à s'attaquer aux expatriés fiscaux. L'administration fiscale vient d'être dotée de moyens juridiques renforcés pour lutter contre la fraude fiscale et faciliter la taxation des délinquants. Mais, parallèlement, il réduit le nombre de fonctionnaires à la DGFIP alors qu'il faudrait au contraire l'augmenter pour faire face efficacement à la fraude.

Dans les CDI, le contrôle sur pièces est devenu une variable d'ajustement.

Or, sans moyens humains pour les faire vivre ces dispositifs de lutte contre la fraude ne seront que des effets d'annonce qui ne renforceront que la conviction de ceux qui dénoncent la « dictature du fisc ».

L'évolution vers une administration de services fait craindre un abandon, un délestage de la mission de contrôle.

Le syndicat F.O.-DGFIP est demandeur d'un GT sur les moyens et l'exercice du contrôle fiscal.

Par ailleurs, les réformes successives de la TP et notamment la suppression de la part salariale dans son calcul avaient eu pour conséquence une baisse du produit de la TP qui a été répercuté sur les autres impôts locaux. La suppression de la TP et son remplacement par la Contribution économique territoriale (CET) occasionneront un nouveau transfert de la charge fiscale vers les ménages.

On constate que de plus en plus, les ménages sont appelés à régler la facture des entreprises à la fois par leurs impôts et par la réduction de l'offre de services publics provoquée par les difficultés financières des collectivités locales en manque de ressources.

Les allègements pour les entreprises (IS, baisse de la TVA pour les restaurateurs, défiscalisation des heures supplémentaires) d'un coût de plusieurs milliards d'euros par an vont signifier la hausse des impôts pour les ménages, pour les salariés qui ont déjà vu leur pouvoir d'achat amputé par la hausse des prix, du forfait hospitalier, les franchises médicales, en attendant la mise en place de la contribution climat énergie révisée.

Enfin, le syndicat FO-DGFIP demande également la réunion d'un groupe de travail SIE pour mesurer l'impact du transfert du recouvrement de la TP aux SIE et de la mise en place à venir de la Contribution économique territoriale. »